

## TARIFS POUR LA LÉGALISATION DE DOCUMENTS DEMANDES PAPIER ET SUR CERTIFY.CH

**DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

### 1. Certificat d'origine (CO)

- ad valorem 2 ‰

- au minimum CHF 25.-

- au maximum CHF 250.-

**Un plafond d'un montant de CHF 250**, calculé ad valorem, s'applique désormais aux dossiers de légalisation. Un dossier de légalisation peut consister en un certificat d'origine avec les attestations d'origine associées (factures jointes).

### 2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma

- délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine idem point 1.

- délivrée en plus d'une déclaration d'origine CHF 25.-

### 3. Annulation d'un certificat d'origine ou facture

(uniquement dans le courant du mois)

CHF 25.- (35.- non-membre)

### 4. Duplicata

CHF 25.- (35.- non-membre)

### 5. Attestation d'origine interne

- ad valorem 2 ‰

- au minimum CHF 25.-

- au maximum CHF 125.-

### 6. Liste de prix et autres attestations diverses (VU)

CHF 25.- (40.- non-membre)

### 7. Certificat CITES

CHF 10.-

### 8. Document ORIGINAL (supplémentaire)

CHF 25.-

### 9. Copie

CHF 10.-

**Le prix des formulaires, des photocopies et les frais postaux ne sont pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA.**

**Les documents attestés sont facturés à la fin du mois tant pour les membres que les non-membres.**

**Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 50.- (CHF 80.- pour les non-membres – hors taxes) sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.**

